

# Procès verbal de la réunion de la CCATM

## 1. Lieu et date

Administration communale de Bovigny, le 28 avril 2015 à 20h.

## 2. Présences

*Présent(e)s* : ~~Gandjean Marc~~, Huet Auguste, ~~Amory Brune~~, ~~Léonard Willy~~, Massard Jean-Marie, Tourteau Isabelle, Creppe François, ~~Caprasse Brigitte~~, Schroeder Diane, ~~Neysen Antoine~~, ~~Jacoby Sebastian~~, ~~George Amélie~~, ~~Bissen Bernard~~, Melchior Jean-Louis, Portzenheim Didier, Dechène Marc, ~~Monvoisin Pierre~~, ~~Andriou Guy~~, Wangen Jean-Michel, Moutschen Benoit, Everbecq Thérèse, Meunier Michel, Hennuy Marc, ~~Haan Michel~~, ~~Neve Michel~~, ~~Louis Cédric~~, Gobeaux Frédérick, Tourteau Claude, Syne José, Lejeune Jules (échevin), Ralet Noémie (CATU).

*Excusé(e)s* : Gandjean Marc, Léonard Willy, George Amélie, Neve Michel

*Invité(es) présent(es)* : Annick Burnotte (Animatrice à la Maison de l'Urbanité Famenne-Ardenne), Mr Lenfant, Président du CPAS

### 1. Mot d'accueil du président

### 2. Approbation des PV des réunions précédentes

Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 mars 2015.

### 3. Création de petits logements en milieu rural, quelles orientations se donner

Présentation par Annick Burnotte (Animatrice à la Maison de l'Urbanité Famenne-Ardenne).

### 4. Remarques de la CCATM

Dans la division des anciens bâtiments, il ne faut pas privilégier des divisions verticales, au risque de voir ces logements inutilisables par les aînés qui préfèrent des accès faciles de plein pied.

Il ne faut pas favoriser des ghettos en concentrant uniquement des petits logements au même endroit.

La taille minimale du code du logement de Wallonie de 28m<sup>2</sup> habitables pour un couple ne peut être réduite encore par la Commune. Toutefois afin de conserver la qualité de vie rurale des habitants, les logements créés devront idéalement disposer d'un espace extérieur en pelouse ou cour, en plus de l'espace parking.

La Secrétaire

Le Président

Noémie Ralet

José Syne